

**CESER de BOURGOGNE FRANCHE COMTE**  
**Séance Plénière du 14 novembre 2017 à Besançon**

**Déclaration de Patricia BIASINI au nom de la CGT**  
**Sur le rapport 5-5 - Rapport de situation - Egalité hommes-femmes**

La CGT apprécie la présentation de ce premier rapport concernant l'égalité réelle femmes – hommes rendu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les régions.

Malgré tout elle s'interroge sur la prise en compte de l'expression des salariés et de leurs organisations syndicales représentatives lors de son élaboration.

Les inégalités salariales demeurent du fait de primes et indemnités différenciées qui renvoient aux inégalités fonctionnelles.

Ces dernières doivent faire l'objet d'une attention particulière au même titre que les interruptions de carrière dues aux maternités, aux congés parentaux ...

Pour autant primes et indemnités ne doivent pas être calculées sur le régime le plus défavorable existant aujourd'hui.

Dernier point, ce rapport devant être annuel, nous souhaitons pour les années à venir des comparatifs permettant de mesurer l'impact des mesures qui seront prises, nous n'en doutons pas, pour réduire ces inégalités.

Enfin, nous tenons à indiquer que l'ensemble des Organisations Syndicales du Personnel du Conseil Régional, annonce une Mobilisation du Personnel les journées des 16 et 17 Novembre 2017. Le Personnel s'indigne des reculs prévus, je cite :

- Hold-up sur les Acquis Locaux
- Augmentation du Temps de Travail
- Dégradation de la Vie Personnelle par désorganisation du Temps de Travail
- Augmentation des Inégalités en Régime Indemnitaire entre les plus hauts et plus bas salaires
- Perte de pouvoir d'achat par toutes sortes de mesures
- Journée de Carence

Nous souhaitons que le dialogue social avec les Représentants du Personnel puisse permettre aussi de réduire les inégalités Femmes/Hommes, sans pour autant réduire les acquis sociaux.

La Cgt votera cet avis.